

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2004

> Le très honorable Paul Martin Premier ministre

Table des matières

I: Message du dirig	eant de l'organisme	1
Partie II : Apercu de	e l'organisme	2
- W-	Mandat, mission et vision	
	Organisation du Secrétariat	
	Description du secteur d'activité	
	Structure de l'organisation	2
	Organigramme	3
Partie III : Rendeme	ent de l'organisme	4
	Contexte socio-économique	
	Attentes en matière de rendement et	
	Tableau des résultats stratégiques	5
	Réalisations en matière de rendement	
	Services aux conférences	
	Services d'information	
	• Présentation des renseignements financiers	
Partie IV : Rendeme	ent financier	12
	Aperçu du rendement financier	12
	Tableaux financiers récapitulatifs :	
	Besoins financiers par autorisation	13
	 Dépenses prévues de l'organisme par opposition 	
	aux dépenses réelles	13
	 Comparaison historique des dépenses prévues p 	
	opposition aux dépenses réelles de l'organisme	
	Recettes non disponibles	
Partie V : Autres rei	nseignements	
	Liste de rapports de l'organisme	
	Personne-ressource pour plus de renseignement	s15
Annexe 1 : Conférence	ces servies par le SCIC - Ventilation par secteur et par niveau	16
Annexe 2 : Tableau f	inancier - Contributions provinciales au budget du SCIC	17

Partie I : Message

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) est un organisme qui fournit les services administratifs nécessaires à la planification et au déroulement de réunions intergouvernementales de niveau supérieur au Canada. Il a été créé en 1973 par les premiers ministres canadiens. Étant donné que le SCIC est un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux, il a le statut d'organisme intergouvernemental neutre. Les relations intergouvernementales sont un élément fondamental pour gérer notre fédération. Les réunions que sert le Secrétariat constituent en effet des tribunes où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux discutent de questions d'intérêt commun et coordonnent leurs divers programmes et politiques.

En 2003-2004, le SCIC a servi 104 conférences, conservant ainsi une moyenne annuelle supérieure à 100 conférences au cours de chacune des six dernières années. Ces conférences ont eu lieu à divers endroits au pays, soit de St. John's dans l'est à Parksville en Colombie-Britannique dans l'ouest et jusqu'à Dawson City dans le nord. Sept conférences se situaient au niveau des premiers ministres, 47 au niveau des ministres et 50 à celui des sous-ministres. Le gouvernement fédéral a participé à 64 réunions tandis que les 40 autres avaient un caractère provincial-territorial.

Quatre réunions de niveau supérieur se rapportaient à la création du Conseil de la fédération par les provinces et les territoires. Ce furent les suivantes : la 44^e Conférence annuelle des premiers ministres à Charlottetown en juillet, les réunions des premiers ministres à Québec en octobre puis à Charlottetown en décembre, et finalement la première réunion du Conseil à Vancouver en février. Les autres réunions de niveau supérieur suivantes ont également eu lieu : la Réunion fédérale-provinciale des premiers ministres sur les soins de santé, à Ottawa en janvier; la Conférence des premiers ministres de l'Ouest à Kelowna; et la 28^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Groton au Connecticut en septembre.

Le secteur de la santé, avec 12 conférences abstraction faite de celles des premiers ministres, est demeuré un domaine de travail de première importance à l'échelle nationale. Toutefois, le secteur des ressources humaines et des services sociaux est celui dans lequel il y a eu le plus grand nombre de conférences, soit 14. Viennent ensuite les secteurs de la justice avec 10 réunions et de l'éducation avec 8 réunions.

La popularité du site Web du SCIC, qui affiche entre autres les communiqués dès que ceux-ci sont distribués sur les lieux des conférences, n'a cessé de croître. En 2003-2004, il y a eu plus de 2,4 millions de consultations, ce qui représente un accroissement de 30 % comparativement à l'année précédente. Le nombre total de consultations depuis la création du site Web en juillet 1997 est maintenant supérieur à 8,5 millions.

Stuart MacKinnon Secretary, Canadian Intergovernmental Conferences

Partie II : Aperçu de l'organisme

Mandat, mission et vision

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui a eu lieu en mai 1973. Il a été désigné ministère fédéral par décret en conseil du 29 novembre 1973. Son mandat consiste essentiellement à exceller en matière de planification et d'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur, ainsi qu'au chapitre de la prestation de services à de telles conférences. L'objectif du programme est de libérer les ministères clients, dans pratiquement tous les secteurs d'activité gouvernementale, des nombreuses tâches techniques et administratives associées à la planification et à la tenue des conférences en question afin de leur permettre de se concentrer sur les questions de fond. Le Secrétariat fournit ses services non seulement à des réunions fédérales-provinciales-territoriales, mais aussi à des réunions provinciales-territoriales.

Au nombre des services offerts par le SCIC figurent l'aménagement des locaux de la conférence; l'affectation d'un secrétaire; l'interprétation simultanée; la traduction, l'impression, la distribution et le contrôle des documents; les relations avec les médias; la sécurité; la mise en place de matériel technique; et la prestation de services de secrétariat. En plus de fournir ces services de conférences partout au Canada, le Secrétariat garde des archives qu'il met à la disposition des gouvernements.

Organisation du Secrétariat

Description du secteur d'activité

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes est un petit organisme, à un seul programme, qui fournit des services administratifs pour la planification et l'organisation de conférences intergouvernementales de niveau supérieur dans presque tous les secteurs de l'activité gouvernementale.

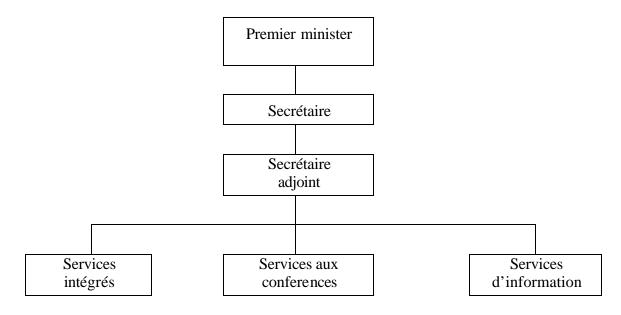
Structure de l'organisation

De ses bureaux à Ottawa, le SCIC assure des services de conférences partout au pays où se tiennent des réunions intergouvernementales. Le Secrétaire, qui est le principal dirigeant, est nommé par le gouverneur en conseil après consultation des premiers ministres provinciaux. L'organisation rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

L'organisation comporte les sous-activités suivantes :

- Les Services aux conférences qui consistent en quatre équipes organisées de manière à fournir des services d'administration, de soutien et d'aide technique aux différentes réunions intergouvernementales partout au Canada;
- Les Services d'information (SI) qui voient au contrôle des documents et à la gestion des dossiers des conférences servies, aux services de consultation de la documentation publique des conférences, et au maintien d'archives intergouvernementales à l'usage des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ils fournissent en outre au SCIC et à ses clients des services de soutien en matière de technologie de l'information consistant, entre autres, à gérer le site Web du Secrétariat;
- Les Services intégrés qui assurent au Secrétariat un soutien touchant les finances, le personnel et l'administration.

Organigramme



Partie III : Rendement de l'organisme

Contexte socio-économique

Position au sein du gouvernement

Même s'il a été désigné ministère fédéral aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Secrétariat est en réalité un organisme des gouvernements fédéral et provinciaux. Non seulement les deux ordres de gouvernement contribuent-ils à son budget (voir l'annexe 2), mais en outre, son personnel se compose à la fois de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. L'organisation compte en ce moment 31 postes équivalents à temps plein. Chaque année, le Secrétaire fait rapport à tous les gouvernements. De hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux désignés par leurs premiers ministres respectifs passent en revue les activités du SCIC. Ce dernier relève du Parlement par l'entremise du Premier ministre du Canada.

Objectifs et priorités stratégiques

Le SCIC fournit des services d'administration et de soutien aux réunions des premiers ministres ainsi qu' à des réunions multilatérales, à caractère fédéral-provincial-territorial ou provincial-territorial, de ministres, de sous-ministres ou de personnes de rang équivalent.

Défis

Il importe de signaler que le SCIC ne convoque pas de réunions intergouvernementales et qu'il ne refuse pas, en temps normal, de servir les conférences qui respectent les conditions de son mandat. L'organisme est appelé régulièrement à répondre aux besoins créés par les décisions des gouvernements de se réunir pour traiter de questions nationales capitales ou d'autres points précis. Le Secrétariat n'exerce aucun contrôle sur les décisions relatives au lieu de ces réunions, à leur nombre au cours d'un exercice donné, à leur date et à leur durée. Le niveau des dépenses du SCIC pour chaque exercice est cepend ant directement touché par ces divers facteurs.

Certaines questions intergouvernementales importantes pourraient surgir et exiger un grand nombre de réunions au cours d'un exercice. Comme il est impossible de prévoir ces questions avec un quelconque degré de certitude, il se peut que des crédits supplémentaires soient requis pendant le prochain exercice pour les raisons suivantes :

- s'il faut assurer un soutien à une ronde intensive de réunions sur des dossiers nationaux clés; ou
- lorsque le nombre de conférences à servir dépasse la capacité budgétaire du SCIC.

Pour aider à couvrir les frais découlant d'un accroissement considérable de l'activité sur le plan des conférences, on a obtenu, en 2003-2004, des ressources financières additionnelles de 2 197 000 \$ sous la forme d'un budget supplémentaire des dépenses.

Attentes en matière de rendement et Tableau des résultats stratégiques

Le programme unique du SCIC est axé sur la poursuite du processus plutôt que sur les résultats. Le SCIC doit donc être en mesure de continuer è fournir aux gouvernements des services de conférences de grande qualité. Une attention particulière est constamment accordée à l'amélioration des services qui sont déjà fournis ainsi qu'à l'adaptation et à l'exploitation, aux fins des conférences, de la technologie de pointe pour la gestion des communications et de l'information.

Tableau des résultats stratégiques

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC)					
pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	réalisation signalée à la (aux) :			
dans une optique d'efficacité par rapport au coût, des services de soutien administratif spécialisés et impartiaux pour des conférences intergouvernementales de	• la prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût	• pages 5 et 6			
niveau supérieur	 la capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite des conférences 	■ page 6 • pages 6 et 7			
	 des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie 	• page 7			

Réalisations en matière de rendement

La prestation, à des conférences, de services administratifs qui sont adaptés, souples et efficaces par rapport au coût

Au cours des années, le Secrétariat a non seulement simplifié sa structure, mais aussi élaboré et mis en oeuvre des politiques et des méthodes souples et innovatrices destinées à améliorer la prestation de services à ses clients. Par exemple, en raison de la demande extrêmement forte visant nos services au cours de la période allant de septembre à novembre, on a recours à du personnel additionnel provenant d'autres secteurs du SCIC.

Parce que les coûts d'exploitation augmentent sans cesse et que la technologie évolue à un rythme rapide, le Secrétariat doit constamment revoir sa méthode d'exécution du programme de soutien aux conférences pour essayer de répondre aux demandes de services de ses clients, tout en gardant les frais au minimum et en continuant d'offrir des services de grande qualité.

La capacité d'organiser des conférences efficacement dans un court délai

Ses clients transmettent habituellement une demande de services au Secrétariat environ deux mois avant la tenue d'une conférence. Au cours des dernières années, des communications améliorées et plus fréquentes avec les clients ont permis à l'organisation de pouvoir compter sur des périodes de planification encore plus longues. Néanmoins, grâce à la compétence et à l'esprit d'initiative de son personnel, le Secrétariat est parvenu à répondre à des demandes dans des délais beaucoup plus courts qui, dans certains cas, ne dépassaient pas une ou deux semaines, voire aussi peu que deux jours pour certains dossiers nationaux urgents. En outre, les excellents rapports que le SCIC a établis avec de nombreux fournisseurs au fil des ans se traduisent par des réactions extrêmement rapides lorsque le besoin s'en fait sentir et permettent habituellement d'éviter les frais supplémentaires qui sont souvent prévus pour les urgences.

Des évaluations entièrement satisfaisantes à la suite des conférences

Le Secrétariat reçoit régulièrement, de la part de présidents, d'hôtes et d'organisateur s de conférences, des lettres qui font l'éloge de l'organisme et de son personnel pour leur compétence, leur professionnalisme et la qualité des services fournis. Cette rétroaction constitue un instrument fondamental pour évaluer le degré de satisfaction des clients et cerner les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent. Nous citons ci-dessous certaines lettres reçues au cours de la dernière année :

(traduction) « La rétroaction de mes collègues provinciaux et territoriaux en ce qui concerne l'organisation et la logistique de la réunion a été entièrement positive. Je vous en félicite. Pour notre prochaine réunion, j'anticipe le plaisir de travailler de nouveau avec le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes et son personnel »

Donna Mitchell, Directrice exécutive Secrétariat rural Agriculture et Agroalimentaire Canada

(traduction) « Une autre conférence couronnée de succès a pris fin. En mon nom personnel et au nom de l'ensemble du personnel de la New England Governors' Conference, je vous remercie beaucoup pour le travail exceptionnel accompli par le personnel du SCIC aussi bien avant que pendant notre récente réunion à Groton au Connecticut. Encore une fois, votre soutien sur les plans de l'administration et de la logistique s'est avéré extrêmement précieux pour faire en sorte que la conférence se déroule en douceur et efficacement. »

Charles C. Tretter, Directeur exécutif New England Governors' Conference, Inc.

Les séances de réflexion qui suivent une conférence et, à plus forte raison, les réunions plus complexes, constituent un élément capital de notre méthode de fonctionnement. Elles nous permettent en effet d'évaluer convenablement le rendement du Secrétariat, de discuter des difficultés rencontrées, d'examiner diverses possibilités et de proposer des mesures correctrices pour l'avenir.

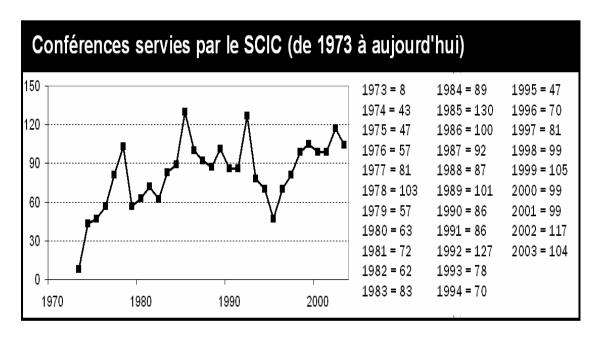
Des services de communication et d'information à la fine pointe de la technologie

La clientèle du Secrétariat provient de 14 gouvernements et de quelque 30 secteurs d'activité gouvernementale. Pour cette raison, nous nous efforçons de munir nos employés d'outils qui leur donneront le plus de souplesse possible et qui faciliteront la compatibilité avec la technologie qu'utilisent les divers gouvernements. Qu'ils soient portatifs ou de bureau, les ordinateurs Pentium multimédia, équipés du plus récent ensemble complet d'applications pour le traitement de texte, le tableur, la base de données et les instruments de communication, constituent l'outil de travail ordinaire de notre personnel, tant sur les lieux des conférences qu'à nos bureaux principaux.

Le site Web du Secrétariat, qui a fait l'objet, d'une part, de plus de 2,450,000 consultations au cours de l'exercice 2003-2004, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente et, d'autre part, de plus de 8,6 millions de consultations depuis son établissement en juillet 1997, demeure un instrument utile pour les représentants gouvernementaux, les chercheurs et le grand public. On trouve dans ce site non seulement des renseignements fondamentaux sur le Secrétariat et ses activités, mais aussi sur les communiqués de conférences ou les communiqués de presse qui y sont versés dès qu'ils sont rendus publics sur les lieux des conférences. Notre site Web est à l'adresse suivante : http://www.scics.gc.ca.

Services aux conférences

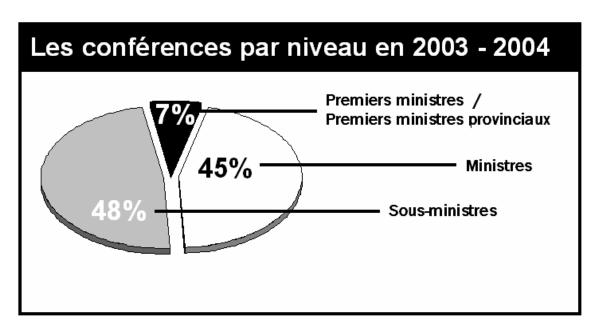
Le Secrétariat fut très occupé au cours de l'exercice 2003-2004. Il a servi en tout 104 conférences, soit 21 % de plus que sa moyenne annuelle de 86 conférences sur une période de dix ans.



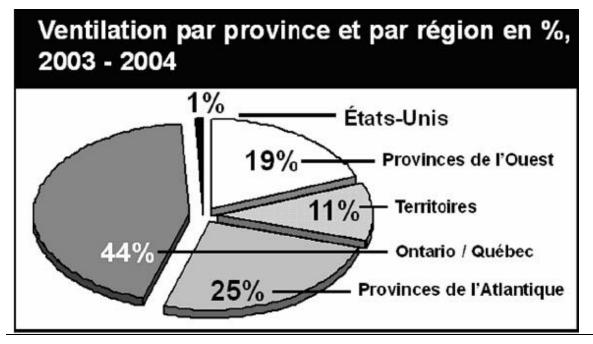
En 2003-2004, le Secrétariat a fourni des services à sept réunions de premiers ministres :

- Conférence 2003 des premiers ministres de l'Ouest, du 8 au 10 juin à Kelowna (Colombie-Britannique);
- 44^e Conférence annuelle des premiers ministres, du 9 au 11 juillet à Charlottetown (Île-du-Prince-Edward);
- 28^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, du 7 au 9 septembre à Groton (Connecticut);
- trois réunions provinciales-territoriales des premiers ministres du Conseil de la fédération, soit les 23 et 24 octobre à Québec (Quebec), les 4 et 5 décembre à Charlottetown (Île-du-Prince-Edward) et les 23 et 24 février à Vancouver (Colombie-Britannique);
- une réunion fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres, le 30 janvier à Ottawa.

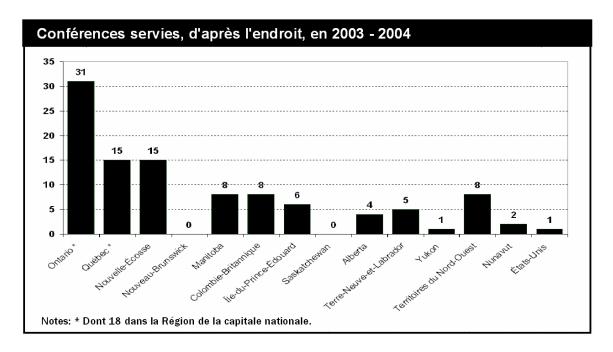
Le Secrétariat a fourni ses services à 54 conférences de ministres et à 50 conférences de sous-ministres (soit respectivement 55 % et 45 % de toutes les réunions servies en 2003-2004).



Une ventilation par région des conférences servies par le SCIC en 2003-2004 donne 20 conférences (19 % du total) dans les provinces de l'Ouest, 26 (25 %) dans la région de l'Atlantique, 31 en Ontario et 15 au Québec (44 %), 11 (11 %) dans les territoires, ainsi que 1 (1%) aux États Unis.



Ventilation par province et territoire :



En 2003-2004, les secteurs les plus actifs pour ce qui est du nombre de conférences furent ceux des ressources humaines et de la santé avec respectivement 14 et 12 conférences. Ceux des affaires intergouvernementales et de la justice en comptent 10 chacun. L'annexe 1 du rapport présente une ventilation plus complète.

Services d'information (SI)

La collection unique de documents de conférences du SCIC remonte à 1973 et s'étend à tous les secteurs d'activité intergouvernementale. Elle comporte maintenant 35 934 documents assortis ou non d'une cote de sécurité (soit 6% de plus qu'en 2002-2003).

Nombre de documents de conférences dans les archives au 31 mars 2004			
Fédérale-provinciale-territoriale Fédérale-territoriale Provinciale-territoriale	24,670 41 10,683		
Grand total 35 394			

En 2003-2004, 1 432 nouveaux documents se sont ajoutés à cette collection. Les SI existent d'abord et avant tout pour les gouvernements. Néanmoins, le grand public peut aussi, sur demande, avoir accès aux documents non cotés.

Nombre de nouveaux documents ajoutés aux archives 2003 - 2004				
Conférence par genre et niveau	Genre et nombre de documents			
	Cotés	Non cotés	Total	
Fédérale-provinciale-territoriale				
Premiers ministres	2	0	2	
Ministres	392	101	493	
Sous-ministres	480	11	491	
Sous-total	874	112	986	
Fédérale-territoriale				
Premiers ministres	0	0	0	
Ministres	2	19	21	
Sous-ministres	0	0	0	
Sous-total	2	19	21	
Provinciale-territoriale				
Premiers ministres	28	61	89	
Ministres	153	16	169	
Sous-ministres	167	0	167	
Sous-total	348	77	425	
Nombre total de nouveaux documents	1 224	208	1 432	

Présentation des renseignements financiers

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Dépenses prévues \$3 930 000

Autorisations totales 6 206 811

Dépenses réelles \$5 260 740

Partie IV: Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le SCIC a commencé l'exercice avec des autorisations de 3,9 millions de dollars. Un budget supplémentaire des dépenses de 2,2 millions de dollars a par la suite été approuvé pour aider à couvrir les frais découlant de l'accroissement du nombre de conférences et des conventions collectives négociées. Les autorisations totales ont donc augmenté à 6,2 millions de dollars. En 2003-2004, le Secrétariat a dépensé 5,3 millions de dollars ou 85 % de ses autorisations totales de 6,2 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le coût net du programme du SCIC s'est élevé à 4,7 millions de dollars (Tableau financier 2), soit environ 0,14 dollars pour chaque citoyen canadien. Le coût d'un organisme intergouvernemental neutre soucieux de servir des réunions intergouvernementales de niveau supérieur dans pratiquement tous les secteurs de l'activité gouvernementale est donc modeste comparativement aux frais qu'entraînerait, en son absence, la création d'une multitude de secrétariats.

Tableaux financiers récapitulatifs

Les tableaux en question présentent des renseignements financiers de trois ordres qui se rapportent aux éléments suivants :

- les plans au début de l'année (dépenses prévues);
- les dépenses additionnelles que le Parlement a jugé bon d'autoriser compte tenu de l'évolution des priorités et de facteurs imprévus (autorisations totales);
- les dépenses réelles (en 2003-2004).

Tableaux financiers inclus

Le SCIC est un petit organisme qui n'a qu'un seul secteur d'activité. Par conséquent, seuls les tableaux financiers suivants sont pertinents dans son cas :

- Tableau 1: Besoins financiers par autorisation
- Tableau 2: Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles
- Tableau 3: Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux
 - dépenses réelles de l'organisme
- Tableau 4: Recettes non disponibles

Tableau financier 1

Créd	lit _	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes			
10	Dépenses du programme	3,6	5,8	4,9
(S)	Contribution aux régimes de prestations aux employés	0,3	0,4	0,4
	Total pour l'organisme	3,9	6,2	5,3

Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, du budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 2

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles				
(en millions de dollars)				
		2003-2004		
Secteur d'activité	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
ЕТР	31	31	31	
Fonctionnement	3,9	6,2	5,3	
Capital	0,0	0,0	0,0	
Subventions et contributions	0,0	0,0	0,0	
Total des dépenses brutes	3,9	6,2	5,3	
Moins:				
Recettes disponibles	0,0	0,0	0,0	
Total des dépenses nettes	3,9	6,2	5,3	
Autres recettes et dépenses				
Recettes non disponibles	1,4	1,4	1,1	
Coût des services offerts par d'autres ministères	0,5	0,5	0,5	
Coût net du programme	3,0	5,3	4,7	

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme (en millions de dollars)

				2003-2004	
Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses prévues	Total ¹ des autorisations	Dépenses réelles
Secrétariat des conférences intergouve rnementales canadiennes	4,4	5,0	3,9	6,2	5,3
Total	4,4	5,0	3,9	6,2	5,3

Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, du budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 4

				2003-2004	
Secteur d'activité	Recettes réelles 2001- 2002	Recettes réelles 2002-2003	Recettes prévues	Autorisatio ns totales	Recettes réelles
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes ¹	1,1	1,1	1,4	1,4	1,1
Total - recettes non disponibles	1,1	1,1	1,4	1,4	1,1

Partie V : Autres renseignements

Liste de rapports de l'organisme

Rapport aux gouvernements, 2002-2003, 2003-2004

Personne-ressource pour plus de renseignements :

André M. McArdle, secrétaire adjoint

Téléphone: (613) 995-2345

Courriel: amcardle@scics.gc.ca

Internet Site Web: www.scics.gc.ca

Annexe 1

Secteur	Premiers ministres f-p-t	Ministres f-t	Sous- ministres f-t	Ministres f-p-t	Sous- ministres f-p-t	Premiers ministres provin- ciaux	Ministres p-t	Sous- ministres p-t	Total
Agriculture (y compris le développement rural)				4			1		5
Citoyenneté et immigration				1	1				2
Éducation * (Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) – 1, et Réunion f-p-t conjointe des sm. sur l'aid e financière aux étudiant(e)s – 2)					3*		3	2	8
Environnement (y compris la faune, les espèces en péril et les pêches et l'aquaculture)				2	2				4
Finances							3	1	4
Pêches (y compris l'aquaculture)				1	2				3
Santé (y compris les aîné(e)s et le colloque sur la santé publique)				3	4		1	4	12
Patrimoine (y compris les affaires francophones)				1			1		2
Habitation				1			1	1	3
Ressources humaines et services sociaux (y compris le travail)				5	4		2	3	14
Industrie (y compris l'innovation, l'innovation et le commerce conjointement, le tourisme, le commerce intérieur et la consommation)				4	2		1		7
Affaires intergouvernementales	1			1		6		2	10
Justice et Solliciteur général (y compris les coroners en chef et les médecins légistes en chef, l'efficacité et l'accès en matière de justice et l'administration des tribunaux)				1	5		1	3	10
Administrations locales (y compris les recherches urbaines et régionales (CIRUR))							1	1	2
Affaires autochtones							1	1	2
Ressources naturelles (y compris les mines, l'énergie et les mines et les forêts)		1		3	1				5
Développement du Nord				1					1
Travaux publics et administration gouvernementale (y compris les commissaires de la fonction publique et les travaux publics)					2				2
Condition féminine				1	3				4
Commerce (voir Industrie)								_	
Transports				1	3				4
TOTAL	1	1		30	32	6	16	18	104

Annexe 2

Tableau financier - Contributions provinciales au budget du SCIC (en milliers de dollars)									
Donulation of	solon		2004-2005						
Population s le recensei de		Budget principal des dépenses			Contribution reçue				À soustraire de la prochaine facture
	%	Montant ² partagé	Ajustement budgétaire 2002-2003	Contri- bution prévue ³	Montant ² partagé	Plus: Ajustement budgétaire 2002-2003 ⁴	Total facturé	Contri- bution réelle	Ressources ⁵ budgétaires inutilisées 2003-2004
Total, Budget/ <i>Dépenses</i>		6 292,0	1 573,3	7 865,3	5 260,8	1 283,7	6 544,5		(930,2)
Moins : Contribution fédérale ¹		3 738,5	1 022,9	4 761,4	3 169,9	733,3	3 903,2		(904, 7)
Contribution provinciale totale		2 553,5	550,4	3 103,9	2 090,9	550,4	2 641,3		(25,5)
Terre-Neuve-et- Labrador	1,7	43,4	9,3	52,7	43,4	9,3	52,7	52,7	(7,9)
Nouvelle-Écosse	3,0	76,6	16,5	93,1	76,6	16,5	93,1	49,0	0,0
Nouveau- Brunswick	2,4	61,3	13,2	74,5	61,3	13,2	74,5	38,3	0,0
Île-du-Prince- Édouard	0,5	12,7	2,8	15,5	12,7	2,8	15,5	15,5	(2,3)
Québec	24,2	618,0	133,2	751,2	618,0	133,2	751,2	131,3	0,0
Ontario	38,2	975,4	210,3	1 185,7	975,4	210,3	1 185,7	355,6	0,0
Manitoba	3,7	94,5	20,4	114,9	94,5	20,4	114,9	30,0	0,0
Saskatchewan	3,3	84,3	18,1	102,4	84,3	18,1	102,4	102,4	(15,3)
Alberta	9,9	252,8	54,5	307,3	252,8	54,5	307,3	185,1	0,0
Colombie- Britannique	13,1	334,5	72,1	406,6	334,5	72,1	406,6	95,0	0,0
Total	100,0	2 553,5	550,4	3 103,9	2 553,5	550,4	3 103,9	1 054,9	(25,5)

Notes:

¹ La contribution fédérale comprend 50 % du budget de fonctionnement/ des dépenses plus les régimes de prestations aux employés fédéraux, les frais de traduction, les services aux locataires, le capital et le manque à gagner découlant de quotes-parts provinciales partielles ou non réglées.

² Les contributions provinciales sont calculées en fonction du nombre d'habitants d'après les données du recensement de 2001.

³ Le gouvernement fédéral comble automatiquement le manque à gagner imputable à des contributions provinciales partielles ou non réglées.

⁴ Le Secrétariat a obtenu un budget supplémentaire de 1 573 300 \$ en 2002-2003. De ce montant, 1 283 700 \$ ont été dépensés et la somme de 550 400 \$ a été facturée aux provinces.

⁵ Les ressources budgétaires inutilisées correspondent à la différence entre le montant facturé et le montant partagé en se fondant sur les dépenses réelles en 2003-2004.